



Paris, jeudi 16 novembre 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/07721**Modifiant l'avis n° FR/2023/07207**

Pris en application :

Code des transports

Dragages (dans la darse et le canal de saint Maur)**MARNE - CANAL DE SAINT MAUR****Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 27/10/2023 à 08:00 au 24/11/2023 à 18:00**

- o Marne, canal de Saint-Maur (sur le Bief de Joinville)
entre les pk 174.300 et pk 174.500 - En dehors du chenal

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la campagne de dragage dans le canal de Saint Maur pendant la période indiquée ci-dessus.

Les travaux seront réalisés depuis un atelier fluvial accompagné d'un bateau pour le chargement des sédiments dont le pilote assurera une vigilance particulière sur la VNF (canal 10). Les travaux seront réalisés sans occasionner de gêne à la navigation.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau devront observer une extrême vigilance dans la zone concernée, se conformer aux recommandations du pilote de l'atelier fluvial et des agents de la Direction Territoriale en poste.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

25/11/2023

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT